

ANNEXE 2

Liste des membres du Comité Ressources en Eau (CRE)

Le comité « ressources en eau » permet de représenter l'ensemble des usages de l'eau. Il est composé :

- Des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, des établissements publics locaux, des syndicats de rivière, des structures gémapiennes (EPTB).
- Des représentants des usages non professionnels de l'eau, dont notamment les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement et d'activités de loisirs liées à l'eau.
- Des représentants des usages professionnels de l'eau (secteurs de l'agriculture représentants de syndicats agricoles, de syndicats et associations d'irrigants, de la pêche).
- Des usagers professionnels du secteur industriel, de l'énergie et de l'artisanat.
- Des représentants de l'État.
- Des représentants des chambres d'agriculture et des chambres de commerce et d'industrie.
- Des représentants des établissements publics concernés, notamment les services territoriaux de l'OFB, de météo-France, les producteurs de données, d'observations de terrain et d'expertise et les gestionnaires d'ouvrages assurant du soutien d'étiage.
- Des représentants des Personnes responsables de la production et de la distribution d'eau.

À défaut de participation de l'ensemble des acteurs de l'expertise aux réunions des comités « ressources en eau », les informations sur l'état de la ressource en eau, l'expertise de terrain et les prévisions transmises par les organismes en charge des dispositifs de surveillance de la ressource en eau pourront être reprises par un service de l'État.